N°16- 2021

23/04/2021

CULTURE VIANDE

FLASH

LES ENTREPRISES FRANÇAISES DES VIANDES

Vers une loi Egalim2

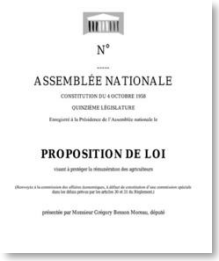

Grégory Besson-Moreau, député LREM de l'Aube, a présenté ce 15 avril une *Proposition de loi (PPL)* visant à protéger la rémunération des agriculteurs*. Objectif : changer les règles du jeu des négociations commerciales sur les produits alimentaires au bénéfice des agriculteurs, en intégrant les recommandations du *Rapport de Serge Papin* : contrats pluriannuels, exclusion du champ des négociations commerciales du coût d'achat des matières 1ères agricoles... Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture, précise dans un communiqué de ce 15 avril «*La loi Egalim a permis de changer l'état d'esprit général, mais il nous faut aller plus loin : en renforçant la contractualisation en la rendant pluri-annuelle, en prenant mieux en compte les indicateurs de coûts de production, permettant d'indiquer le prix de la matière 1ère agricole négociée au premier maillon dans les contrats et en la rendant non négociable, ou encore en affichant l'origine des produits»*. Le Ministre lance une large concertation des parties prenantes sur ces dispositions pour un examen en procédure d'urgence à l'Assemblée Nationale durant la semaine du 1er juin. ***(*)***

Texte de la PPL : ici.

Négociations commerciales 2021 : déflation de 0,3%

Un communiqué de l'*Observatoire de la négociation annuelle* daté de ce 19 avril présentait le résultat pour 2021 : une déflation de 0,3%, toutes catégories confondues. *« La qualité de la négociation s'améliore globalement, tant du côté fournisseurs que du côté distributeurs. On constate une amélioration de la justification des demandes d'évolutions tarifaires et de leur réception par les distributeurs pour les produits frais avec une relativement bonne prise en compte du contexte des matières premières agricoles ou alimentaires notamment, même s'il reste de fortes marges de progrès ».* A noter que Thierry Benoit, député UDI d'Ille-et-Vilaine, a présenté ce 24 mars un *Rapport d'information* sur le *Suivi de la Commission d'enquête sur la situation et les pratiques de la grande distribution et de ses groupements dans leurs relations commerciales avec les fournisseurs*. La 1ère des 7 propositions/conclusions du Rapport appelle à « M*ettre fin au caractère annuel des négociations pour favoriser les contrats pluriannuels qui doivent, à terme devenir la norme et tripartites. Ce dispositif doit être complété par la mise en œuvre d'outils d'ajustement des contrats en cours, tels que l'index de l'évolution des cours de matière 1ère proposé par Grégory Besson-Moreau (proposition n° 40 du Rapport d'enquête sept 2019) ».* ***A voir aussi : le portail du Médiateur.***

RSE : la filière Élevage & Viande, une exception culturelle à la française

La filière *Élevage & Viande* française qui regroupe l'ensemble des opérateurs de l'amont à l'aval à Interbev, l'interprofession bovine, (Bovins, Veaux, Ovins, Caprins, Équins, Produits Tripiers) fait figure de modèle : elle est la 1ère filière viande au monde à être engagée dans une démarche RSE*. Pour diffuser cette information largement, la filière met à disposition de tous le bon de commande du magazine Côtes à Côtes Spécial « La filière s'engage » ...à mettre dans les mains de M. & Mme ToutLeMonde ! (*) ***Pour en savoir plus : ici. Commander des exemplaires gratuits et en nombre : ici, à retourner à v.rignault@interbev.fr.***

La filière porcine lance la campagne « *Typiquement vous, typiquement bon ! »*

Après avoir élaboré une plateforme de marque autour du logo *Le Porc Français*, Inaporc inaugure une nouvelle campagne de communication diffusée du 26 avril au 30 mai sur internet. Cette campagne digitale décline le nouveau territoire de communication *« Typiquement vous, typiquement bon ! »*. Objectif : ancrer *LePorcFrançais* dans le quotidien des consommateurs. Des partenariats sont initiés avec le site culinaire *Marmiton* ainsi qu'avec des influenceurs qui partageront des contenus autour du *Porc Français* tout au long de l'année. ***A suivre notamment sur Instagram, Twitter & Facebook***. ***Spot pub à voir : ici.***

Le futur de l'élevage selon l'INRAE

L'étude « The future of livestock » commandée par la Commission européenne à l'INRAE a été présentée le 9 mars. Les principaux impacts de l'élevage sont liés à la pollution des eaux (73% des eaux polluées par l'agriculture proviennent de l'élevage) et les émissions de GES (l'agriculture européenne représente 10 % des GES mondiaux et 86% d'entre eux proviennent de l'élevage). Cela est dû à la concentration des élevages accentué par la disparition de la polyculture céréale/élevage. Cependant l'élevage convertit de la biomasse non comestible en aliments à haute valeur nutritionnelle (86% de sa ration). Et 57% des terres d'élevage ne sont pas cultivables. Ces systèmes produisent de 15 à 45% des protéines nécessaires aux européens et cela peut être optimisé. L'étude rappelle que l'élevage représente 40% de la création de valeur de l'agriculture européenne. Les auteurs proposent 3 axes d'atténuation de l'impact environnemental de l'élevage : augmenter l'efficacité des animaux ; optimiser l'aliment en évitant les surplus d'azote et en ayant recours aux additifs pour réduire la production de méthane entérique ; gérer les déjections notamment par la méthanisation. A plus long terme, ils proposent de reconnecter l'élevage avec la production de céréales par exemple en rendant les rotations en prairie plus intensives, en faisant se succéder différentes espèces sur un même pâturage (volaille après bovin), ou encore en ayant recours à l'agroforesterie (volaille dans les champs d'oliviers).